

MMBs 21-22

Séance d'information complémentaire concernant les dispositions transitoires Covid 19

2 mars 2021

Résumé de séance

Dans le contexte de la situation sanitaire due au COVID-19, des dispositions transitoires ont été prévues pour la filière MMBs.

Départs différés en 2^{ème} année

Au cas où la situation sanitaire ne permettait pas un départ en août/septembre 2021, un report peut être envisagé d'un ou deux mois, voire d'un semestre.

Les situations seront traitées au cas par cas.

Remarque: le report sur la totalité du 2^{ème} semestre ne doit intervenir qu'en dernier recours, après que des solutions alternatives (p. ex changement de destination) n'aient été envisagées.

En cas d'impossibilité de départ dans les deux premiers mois du 1^{er} semestre, nous recommandons de reporter le séjour en 3^{ème} année.

Départs différés en 3^{ème} année

Exceptionnellement possible de le faire sur la 3^{ème} année. Seul un séjour au 1^{er} semestre ou un séjour d'une année est envisageable.

Pour les séjours au premier semestre,

- L'année sera validée sur le 2^{ème} semestre.

Pour les séjours d'une année complète,

- Réintégration en 3^{ème} année. **Il ne s'agit pas d'un redoublement.**

Cas particulier suisse alémanique: Départs différés en 3^{ème} année

En cas de séjour en Suisse allemande d'une année, un éventuel retour en 4^{ème} pourrait être envisageable, mais sous certaines conditions très précises.

Modalités de rattrapage pour les notes acquises pour la maturité

- **Aucune modification.** Ce qui a été présenté lors des séances d'information à l'automne est toujours valable.

Changement de langue cible

- Exceptionnellement, un **changement de langue cible peut être autorisé**, sous la condition que la moyenne de cette langue en fin de 2^{ème} trimestre au Cycle d'orientation remplissait les **conditions d'entrée dans la filière**.

Cours de sensibilisation

Cette année, les cours de sensibilisation s'adressent à tous les élèves de 1^{ère} année, peu importe la durée de leur séjour ou l'année qu'ils auront choisie pour partir (2^{ème} ou 3^{ème}).

Afin d'éviter trop de déplacements dans le canton, et comme cela figurait dans la convocation à la séance, ces cours de sensibilisation ont été réduits à 2 cours de 90 minutes et se feront par visioconférence.

Départ différé / Retour anticipé / Annulations

Si un départ devait être différé, un retour anticipé ou si un séjour devait être annulé, une place sera gardée pour tout élève de la filière dans son Collège d'attribution

Délais

Dans tous les cas, il nous faudra connaître les modalités choisies pour le séjour:

- 1^{er} semestre de la 2^{ème} année
- 1^{er} semestre de la 3^{ème} année
- Séjour d'un an en 2^{ème} année
- Séjour d'un an en 3^{ème} année

Avant la mi-mai 2021

Responsabilité individuelle

Quelle que soit la modalité de séjour choisie, l'engagement de la responsabilité parentale est explicitement requis.

Questions/précisions

Les questions/précisions individuelles doivent être adressées localement aux doyens responsables dans les établissements et/ou à Madame Fernandez-Sonino, attachée de direction à la Direction générale de l'enseignement secondaire II et responsable de l'unité transversale du Département échanges et mobilité, en fonction de leur contenu.